



DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE  
COMMUNE DU CHAMBON-SUR-LIGNON

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MARS 2026

Le 11 mars 2026 à 18 heures 30, le Conseil municipal, convoqué le 26 février 2026, s'est réuni à la mairie en séance publique.

Nombre de conseillers :

- En exercice : 19

- Présents : 14

- Votants : 19

Étaient présents : MM. Jean-Michel Eyraud, Léo Bader, Didier Crouzet, Philippe Dubois, André Arnaud, Sébastien Genest, Frédéric Roux, Franck Royer,  
Mmes Sandra Picot, Perrine Barriol, Claudette Bernard, Chantal Chambon, Cécile Chantepedrix, Roselyne Charreyron, Tiphaine Vernet

Service administratif : M. Thomas Bessard

Étaient excusés :

Mme Isabelle Rouveure-Mounier (pouvoir à M. André Arnaud)

M. Antonio Savini (pouvoir à Mme Cécile Chantepedrix)

M. Didier Maneval (pouvoir à M. Philippe Dubois)

Mme Denise Vallat (pouvoir à Mme Sandra Picot)

A été élue secrétaire de séance : Mme Sandra Picot

### ■ Administration de l'assemblée délibérante

a. Appel des conseillers – Vérification du quorum  
Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

b. Election du secrétaire de séance  
Mme Sandra Picot est désignée secrétaire de séance.

*Vote à l'unanimité*

c. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 20 février 2026  
M. le Maire demande aux membres du conseil municipal s'il y a des observations ou modifications à apporter au procès-verbal du conseil municipal du 20 février 2026.

*Vote à l'unanimité*

## Ajout de d'un point à l'ordre du jour :

- Subvention au Secours Populaire.

Vote à l'unanimité

### ■ Affaires financières

#### a) Actualisation du plan de financement des travaux du Centre de santé

M. le Maire indique que, par délibération n° 107/2025 du 3 décembre 2025, le conseil a approuvé le plan de financement qui permettra de demander les subventions pour l'aménagement du 1<sup>er</sup> et du 2<sup>e</sup> étage du Centre de santé afin de permettre l'accueil de deux dentistes et de disposer de cabinets médicaux supplémentaires.

M. le Maire précise qu'il convient de mettre à jour les éléments financiers, comme suit :

COMMUNE DU CHAMBON-SUR-LIGNON				
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL				
Aménagements complémentaires de la Maison de Santé communale - 2026				
Dépenses		Ressources		
Etude de MOE (11,5 %)	13 800,00 €	DETR 2026	58 000,00 €	36,13%
Travaux - cabinet médical	21 192,41 €	Région AuRA	70 000,00 €	43,60%
Travaux - cabinet dentaire (estimation DCE)	125 543,40 €	Fonds propres	32 535,81 €	20,27%
TOTAL	160 535,81 €	TOTAL	160 535,81 €	100,00%

Les dentistes sont d'accord pour signer un engagement. Il sera nécessaire de faire des appels d'offres avant de démarrer les travaux. Les dentistes seront probablement en place d'ici la fin d'année.

Frédéric Roux demande à quoi correspond sur le tableau les travaux du cabinet médical. Il lui est répondu qu'un nouveau médecin est arrivé, après sa thèse, il sera présent à temps complet, il faut donc aménager aussi un nouveau bureau.

M. le Maire demande au Conseil d'approuver le plan de financement relatif aux aménagements complémentaires du Centre de santé et de l'autoriser à déposer des dossiers de demande de subvention auprès des différents organismes ciblés.

Vote à l'unanimité

#### b) Vote du taux des impôts locaux

M. le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'il convient de fixer le taux des impôts locaux pour l'exercice 2026.

M. le Maire rappelle les taux en vigueur en 2025, soit pour la taxe sur le foncier bâti 53,76% et pour la taxe sur le foncier non bâti 123,71%.

Pour rappel le taux d'imposition de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) et les logements vacants est de 10,37%.

M. le Maire propose aux conseillers de maintenir les taux en l'état et demande à l'assemblée délibérante de valider sa proposition.

Pas de vote possible puisque nous n'avons pas les documents officiels.

Report du point

**c) Budget annexe du lotissement « Ecoquartier »**

**Adoption du budget primitif 2026**

M. le Maire indique aux membres du conseil municipal qu'il convient de voter le budget annexe du lotissement « Ecoquartier » 2026.

M. le Maire présente les principales données relatives au budget primitif 2026 qui se répartit de la manière suivante :

- Section de Fonctionnement, équilibrée en dépenses et en recettes : 908 502,22€ ;
- Section d'Investissement :
  - Dépenses : 0€ ;
  - Recettes : 815 842,22€.

M. le Maire demande aux conseillers de bien vouloir approuver le budget primitif 2026 du budget annexe du lotissement « Ecoquartier ».

Cécile Chanteperrix explique que nous sommes endettés sur le lotissement et que les terrains ne se vendent pas. Philippe Dubois explique que le secteur devient attractif depuis le nettoyage par l'EPAGE et les divers travaux qui ont eu lieu.

Vote à la majorité (15 pour, 4 oppositions : Mmes Barriol et Chanteperrix, M. Roux et Savini)

**d) Budget annexe du Centre de santé du Lignon**

**Adoption du budget primitif 2026**

M. le Maire indique aux membres du Conseil municipal qu'il convient de voter le budget annexe du Centre de santé du Lignon 2026.

M. le Maire présente les principales données relatives au budget primitif 2026 qui est équilibré en dépenses et en recettes et se répartit de la manière suivante :

- Section de Fonctionnement : 613 599,12€ ;
- Section d'Investissement : 255 379,00€.

M. le Maire demande aux conseillers de bien vouloir approuver le budget primitif 2026 du Centre de santé du Lignon.

La maison de santé fonctionne bien, elle reste une priorité.

Frédéric Roux explique que les charges de personnel ont augmenté de 20 000 euros. Réponse lui est faite qu'avec l'arrivée du nouveau médecin, il faudra sûrement refaire une DM en cours d'année et il faudra aussi refaire une DM quand il sera à plein temps.

Vote à la majorité (15 pour, 4 oppositions : Mmes Barriol et Chanteperrix, M. Roux et Savini)

**e) Budget annexe de la chaufferie bois**

**Adoption du budget primitif 2026**

M. le Maire indique aux membres du Conseil municipal qu'il convient de voter le budget annexe de la chaufferie bois 2026.

M. le Maire présente les principales données relatives au budget primitif 2026 qui est équilibré en dépenses et en recettes et se répartit de la manière suivante :

- Section de Fonctionnement : 109 516,00€ ;
- Section d'Investissement : 24 077,00€.

M. le Maire demande aux conseillers de bien vouloir approuver le budget primitif 2026 du budget annexe de la chaufferie bois.

Vote à la majorité (15 pour, 4 oppositions : Mmes Barriol et Chanteperrix, M. Roux et Savini)

**f) Budget annexe de l'assainissement**

**Adoption du budget primitif 2026**

M. le Maire indique aux membres du Conseil municipal qu'il convient de voter le budget annexe de l'assainissement 2026.

M. le Maire présente les principales données relatives au budget primitif 2026 qui est équilibré en dépenses et en recettes et se répartit de la manière suivante :

- Section de Fonctionnement : 207 098,04€ ;
- Section d'Investissement : 365 348,16€.

M. le Maire demande aux conseillers de bien vouloir approuver le budget primitif 2026 du budget annexe de l'assainissement.

Les travaux pour la bache d'eau vont commencer le 24 mars.

Vote à la majorité (15 pour, 4 oppositions : Mmes Barriol et Chantepedrix, M. Roux et Savini)

**g) Budget annexe de l'eau potable**

**Adoption du budget primitif 2026**

M. le Maire indique aux membres du Conseil municipal qu'il convient de voter le budget annexe de l'eau potable 2026.

M. le Maire présente les principales données relatives au budget primitif 2026 qui est équilibré en dépenses et en recettes et se répartit de la manière suivante :

- Section de Fonctionnement : 139 433,13€ ;
- Section d'Investissement : 801 065,45€.

M. le Maire demande aux conseillers de bien vouloir approuver le budget primitif 2026 du budget annexe de l'eau potable.

Frédéric Roux souhaite savoir pourquoi il y a 200 000 euros de plus sur la ligne 21351. Il lui est répondu qu'il s'agit d'un équilibre au budget.

Vote à la majorité (15 pour, 4 oppositions : Mmes Barriol et Chantepedrix, M. Roux et Savini)

**h) Budget principal de la commune**

**Adoption du budget primitif 2026**

M. le Maire indique aux membres du Conseil municipal qu'il convient de voter le budget principal de la commune 2026.

M. le Maire présente les principales données relatives au budget primitif 2026 qui est équilibré en dépenses et en recettes et se répartit de la manière suivante :

- Section de Fonctionnement : 4 313 473,02€
- Section d'Investissement : 2 384 691,77€

M. le Maire demande aux conseillers de bien vouloir approuver le budget principal de la commune.

Frédéric Roux au sujet de la ligne 41, opérations patrimoniales, demande pourquoi il est prévu environ 242 000 euros.

Le budget 2026 correspond exactement aux restes à réaliser. Il y a dedans l'ancienne Mairie, le 4 route de Tence, le parvis de la mairie, le vestiaire tennis, l'aménagement du golf, DUP Lignon Marey, l'étude faisabilité foot...

Il est ajouté, qu'entre le reste à réaliser et le moment d'arrivée des subventions, il risque d'y avoir un manque de financement. Il est répondu qu'il faudra négocier un emprunt d'équilibre. La Mairie actuelle ne pouvait pas en faire un, il faudra que ce soit l'équipe suivante qui le fasse.

Cécile Chanteperrix demande le montant de la dette. Il est répondu qu'il lui sera envoyé. Elle ajoute que vu l'endettement, ils ne voudront pas donner de liberté pour un emprunt d'équilibre même à la prochaine équipe. Elle explique qu'il s'agit d'un très mauvais bilan.

*Vote à la majorité (8 pour, 5 oppositions : Mmes Barriol, Chanteperrix, MM. Bader, Roux et Savini et 6 abstentions : Mmes Charreyron, Picot, Vallat, Vernet, M. Dubois et Maneval)*

*i) Détermination du taux de fongibilité des crédits*

L'instruction comptable et budgétaire M57 permet plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre la possibilité au Conseil Municipal de déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L. 5217-10-6 du CGCT). Dans ce cas, le maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Cette disposition permettrait d'amender si besoin la répartition des crédits budgétaires entre chaque chapitre budgétaire (chapitres budgétaires classiques et chapitre opération) afin d'ajuster au plus près les crédits aux besoins de répartition et sans modifier le montant global des investissements. Cette disposition permettrait de réaliser des opérations purement techniques avec rapidité.

Un tableau retraçant précisément ces mouvements sera présenté au conseil municipal, dans les mêmes conditions que la revue de détail des décisions prises dans le cadre de l'article L2122-22 du CGCT.

M. le Maire sollicite le conseil pour :

- autoriser la fongibilité des crédits, de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, pour chaque budget à hauteur de 7,5% des dépenses réelles de chaque section ;
- lui donner tout pouvoir pour l'exécution de la présente

*Vote à la majorité (5 oppositions : Mmes Barriol et Chanteperrix, M. Bader, Roux et Savini)*

**■ Point ajouté à l'ordre du jour**

*a) Subvention au Secours Populaire*

Une subvention de 300 euros est demandée. La demande est tardive en raison du changement de secrétaire qui n'avait pas eu le dossier à temps.

*Vote à l'unanimité (1 abstention : M. Genest)*

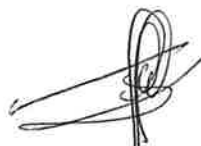
**■ Questions diverses**

M. le Maire explique que le conseil doit se réunir le vendredi, le samedi ou le dimanche qui suit les élections. Le maire en fonction convoque les personnes élues. Cette convocation doit être envoyée 3 jours francs avant. C'est le conseiller le plus âgé qui présidera la séance avec le passage de l'écharpe.

Pour terminer, il remercie tous ceux qui l'ont accompagné depuis toutes ces années.

L'ordre du jour étant épuisé, le conseil municipal est clos à 20h38.

Le maire,



Jean-Michel Eyraud



La secrétaire de séance



Sandra Picot

Procès-verbal accepté lors de la séance du conseil municipal du 27 mars 2026

(Vote à l'unanimité)

Publication le 3 avril 2026